

# Règlement pour la Fondation Louis Agassiz

Autor(en): **Porchet, F. / Mercanton, Paul L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles**

Band (Jahr): **43 (1907)**

Heft 161

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268134>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# RÈGLEMENT

POUR LA

## FONDATION LOUIS AGASSIZ

□ □ □

ART. 1. Sous le nom de « Fondation Louis Agassiz » la Société vaudoise des sciences naturelles crée un fonds destiné à encourager l'étude de l'histoire naturelle et de la géophysique de la Suisse.

Cette fondation est établie pour commémorer le centenaire de la naissance du grand naturaliste vaudois, dont l'œuvre sera ainsi continuée.

ART. 2. Les sommes reçues de divers souscripteurs à destination spéciale de cette Fondation, auxquelles viendront s'ajouter celles qui pourraient lui être apportées plus tard, sont réunies en un capital intangible, propriété de la Société vaudoise des sciences naturelles. Seuls les intérêts, diminués du 10 % de leur montant qui sera joint au capital, seront à la disposition du Comité de la Fondation.

ART. 3. Le Comité de la Fondation se compose des quatre derniers présidents de la Société vaudoise des Sciences naturelles, et du président en charge. En cas de décès ou de retraite d'un membre, celui-ci est remplacé par le président précédent.

ART. 4. Le Comité dispose des revenus de la Fondation au mieux des intérêts de la science : il organise des concours, récompense des travaux achevés, subventionne des travaux

en voie d'exécution, enrichit les collections d'histoire naturelle, etc. ; il décide dans chaque cas des catégories de naturalistes admises à concourir, il nomme les jurys ; il décerne les prix qui seront délivrés en assemblée générale de la Société vaudoise des sciences naturelles.

ART. 5. Le Comité tient procès-verbal de ses séances et fait rapport de sa gestion chaque année à la Société dans son assemblée générale de printemps.

ART. 6. En cas de dissolution de la Société, celle-ci pourvoira à la remise de la Fondation Louis Agassiz à une institution vaudoise qui assurera la continuation de l'œuvre.

---

Le présent Règlement a été adopté par l'Assemblée générale du 18 décembre 1907, pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1908.

Le Président :

D<sup>r</sup> F. PORCHET.

Le Secrétaire :

D<sup>r</sup> Paul L. MERCANTON

---

## FONDATION LOUIS AGASSIZ

## Liste des souscripteurs au 25 décembre 1907.

	Fr.		Fr.
M. Georges Agassiz . . .	500.—	MM. E. Félix. . . . .	5.—
Mme Georges Agassiz . . .	500.—	F.-A. Forel. . . . .	50.—
Mlles M. Agassiz . . . . .	500.—	Anonyme par M. Forel . .	50.—
L. Agassiz . . . . .	500.—	MM. Galli-Valerio . . . .	5.—
Mme Mayor, Neuchâtel . . .	100.—	Dr Gonin . . . . .	5.—
Mme Serment-Francillon . .	100.—	Dr Guisan . . . . .	10.—
MM. Eugène Francillon. . .	100.—	Frédéric Jaccard . . . .	5.—
Buttin (père et fils) . . . .	100.—	C.-J. Kool . . . . .	25.—
R. A. Bergier . . . . .	10.—	A. Liardet . . . . .	5.—
Henri Blanc . . . . .	20.—	J.-J. Lochmann . . . . .	20.—
S. Bieler . . . . .	5.—	Dr Machon . . . . .	5.—
Ed. Bugnion, Genève . . . .	50.—	A. Maillefer . . . . .	5.—
J. Burnat, Vevey . . . . .	20.—	Dr Meylan . . . . .	5.—
Club alpin (Section des Dia-		Paul-L. Mercanton . . . .	10.—
blerets) . . . . .	50.—	F. Porchet . . . . .	20.—
MM. Cornu, Corseaux . . . .	100.—	P. Rosselet. . . . .	5.—
D. Cruchet, Montagny . . . .	5.—	A. Roud . . . . .	5.—
Louis de Coppet, Nice . . . .	1000.—	F. Roux . . . . .	5.—
Lucien de la Rive,		C. Strzyzowski . . . . .	5.—
Genève . . . . .	100.—	L. Thomas. . . . .	5.—
de Jaczewski, St-Pé-		H. Vernet, Duillier . . . .	20.—
tersbourg . . . . .	10.—	P. Vionnet . . . . .	5.—
Delessert-de Mollins . . . .	5.—	L. Walras . . . . .	5.—
P. Dubois, Aubonne . . . . .	5.—	Mme Francillon-de la Harpe,	
Henri Dufour . . . . .	5.—	en souvenir du Dr	
Marc Dufour . . . . .	100.—	Francillon . . . . .	100.—
Jules Dumur . . . . .	5.—		
Henri Faës. . . . .	5.—	Total	4275.—

En outre l'Etat de Vaud a pris à sa charge les frais d'Aula pour la célébration du Centenaire, par Fr. 25, et la Société vaudoise les autres frais, par Fr. 200.

